

**PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DE L'ANNEE 2024
JEUDI 20 JUIN 2024 à 19 HEURES
à l'Aula du collège**

Ouverture de la séance :

A 19 h, la Présidente du Conseil, Mme S. Lambelet-Blanc ouvre la séance, salue les Conseillers, le Syndic, les Municipaux et le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel :

56 membres sur 65 sont présents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Excusés 7
Absents 2

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mai 2024
4. Dépôt de préavis
 - Préavis 7/24 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025
5. Rapport des Commissions
 - Rapport de la Commission de Gestion sur l'exercice 2023
 - Rapport de la Commission des Finances sur les comptes 2023
 - Préavis 4/24 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 2'563'000.00 en vue de la construction de deux bâtiments d'accueil parascolaire sur le site « Les Voiles du Léman » et ses aménagements paysagers
 - Préavis 5/24 – Modification des statuts du SIS Morget
 - Préavis 6/24 – Création et adhésion à l'association « Les Petites Voiles »
6. Elections statutaires
 - a. du (de la) Président-(e) du Conseil Communal
 - b. du (de la) premier-ère Vice-Président-(e) du Conseil Communal
 - c. du (de la) deuxième Vice-Président-(e) du Conseil Communal
 - d. des scrutateurs-(trices)
 - e. des scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
 - f. de la Commission des Finances
 - g. de la Commission de Gestion
 - h. de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire
7. Communications de la Présidente
8. Communications de la Municipalité
9.
 - a) Droit d'initiative
 - b) Communications individuelles
10. Contre appel

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

MM Philippe Colelough et Pierre-Alain Meylan sont assermentés.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

La Présidente ouvre la discussion.

Mme A. Pictet-Vallon aimerait un ajout dans son intervention un peu tronquée en page 4, concernant les scénarii de l'Auberge de l'Etoile, ce qui sera fait dans le PV officiel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des Conseillers présents et 7 abstentions.

4. Dépôt de préavis

Préavis 7/24 Arrêté d'imposition 2025

Ce préavis est renvoyé à la commission des finances

5. Rapport des commissions

Rapport de la Commission de gestion

La Présidente explique que les sections seront présentées une par une et que la discussion sera ouverte après chacune d'entre elles. Les vœux, ainsi que les réponses de la Municipalité, seront également traités l'un après l'autre. A la fin, la discussion sera ouverte sur l'ensemble du rapport de gestion 2023, avant de passer au vote.

Les sections et dicastères sont présentés dans l'ordre.

1. Administration générale, finances, écoles, social et cultes

Commissaires : G. Versini Petty, M. P. Vallon,

Mme G. Versini Petty résume la section 1

La Présidente ouvre la discussion sur la section 1.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

2. Ressources humaines- Administration NextGen- Economie- Culture et jeunesse

Commissaires : M. V. Perret et Pierre Ihmle

La Présidente ouvre la discussion sur la section 2.

Mme K. Becker a été très surprise de lire que les Communes de Denges et d'Echandens ne participent pas ou très peu au financement de Univers 1028. Elle se demande si ces communes ne seraient pas obligées de passer à la caisse. Quand est-ce qu'une solution entrera en vigueur ?

M. V. Perret répond qu'il s'agit d'une convention sans obligation. La Commune de Préverenges propose cette possibilité et les Communes avoisinantes participent à leur bon vouloir. Des discussions sont en cours pour obliger les communes à participer selon le nombre d'enfants.

M. G. Delacrétaiz ajoute que ces participations se font bien à titre volontaire. Il n'y a jamais eu de convention quelle qu'elle soit. Univers 1028 a été créé par Préverenges et les autres communes sont les bienvenues. Une manière de faire serait de les

exclure, ce que la Municipalité n'a jamais voulu. Quand l'association scolaire sera créée, il y aura la possibilité d'introduire des règles au sein de l'association. Cela va prendre environ deux ans.

Mme V. Eggenberger demande, en ce qui concerne les heures supplémentaires, si les heures de travail ne pourraient pas être calculées avec une certaine flexibilité selon les saisons. Les charges de travail ne sont vraiment pas pareilles en hiver ou en été, en ce qui concerne la voirie par exemple. Cela pourrait aussi concerner d'autres services. Elle ajoute que cela devrait être écrit dans le contrat de travail.

M. V. Perret explique qu'en effet l'été est assez surchargé en ce qui concerne la voirie.

Mme K. Storm Devolz répond que la Municipalité est encore en train de travailler sur ce sujet. Le constat est qu'il y a du travail pour 42 heures par semaine. Il y a beaucoup de manifestations et d'événements locaux privés ou publics qui génèrent du travail supplémentaire. Les chefs de service ont la liberté d'ajuster les heures des employés. Mais il y a rarement des situations où il n'y a pas de travail, c'est plutôt l'inverse. La situation est en train d'être évaluée service par service. Le cahier des charges des employés est aussi évalué à nouveau afin d'optimiser au mieux qui fait quoi.

Mme A. Garraux ajoute que cela fait des années qu'il est demandé un cahier des charges pour les chefs de service et les employés. Elle demande si cela avance.

Mme K. Storm Devolz répond que oui cela avance, mais cela prend du temps. La gestion des heures de service est en cours. Cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Mme A. Pictet Vallon demande si les nouveaux outils informatiques qui sont décrits dans le rapport de gestion vont permettre d'améliorer cette situation assez rapidement.

M. V. Perret répond que la commission de gestion a vraiment le sentiment que de bonnes mesures ont été prises. Les résultats seront là prochainement.

Mme M. Ben Hassena demande si une limitation du nombre d'heures supplémentaires est mentionnée quelque part pour chaque service. Elle demande si une alerte rouge est mise en place pour ne pas dépasser le temps effectif, afin de ne pas arriver à une centaine d'heures supplémentaires.

M. V. Perret répond qu'une attention particulière sur ce point a été mise en place. Mais il n'est pas au courant d'un seuil qui dirait : attention.

Mme K. Storm Devolz ajoute que les statistiques qui sont dans le rapport résument 5,6,7 ans et pour cette raison les soldes sont aussi importants. Avant, il n'y avait pas de visibilité. Maintenant la visibilité est là et il est possible de demander aux employés de gérer au mieux leurs heures, ainsi que leurs vacances, ce qui n'est pas évident.

Maintenant, on leur demande de planifier leurs vacances. Pendant la période estivale, il serait bienvenu que les gens puissent reprendre leurs heures. Comme V. Perret l'a mentionné, les fiches d'heures doivent être rédigées tous les mois par l'employé et approuvées par son supérieur hiérarchique. Cela permet de voir assez rapidement s'il y a un dépassement et de s'interroger sur la raison de ce dépassement. Est-ce que l'on réduit la prestation à la population ou alors les heures sont assumées. ? Les heures supplémentaires sont moins chères que d'ajouter une autre ressource. Il n'y a pas d'alerte rouge pour le moment car le niveau maximum n'est pas encore déterminé. Par contre, avec le rapport de gestion, cela donne une idée des heures d'extra nécessaires au vu des manifestations. Et ainsi ce sera aussi possible de les budgéter.

Mme M. Ben Hassena dit que si on ne peut pas limiter par service car il n'y a pas encore de traçabilité des augmentations possibles, serait-ce possible, dans ce cas, qu'il y ait des notes dans tous les services pour informer tous les employés de l'importance de la situation.

Mme K. Storm Devolz répond que oui cela a été fait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

3. Urbanisme, constructions, mobilité, UAPE

Commissaires : M. S. Balzarini et P. Vallon

La Présidente ouvre la discussion sur la section 3.

M. C. Pannett mentionne, à propos des infiltrations d'eau au bâtiment de la voirie que cette garantie sur l'étanchéité de 10 ans n'intervient que si le vice a été intentionnellement caché. Ce qu'il faut encore prouver et ce n'est jamais arrivé dans l'histoire de toute la Suisse.

M. S. Balzarini spécifie alors que nous sommes hors délai.

M. M.-H. Duvoisin intervient en ce qui concerne la requalification de la RC1 et demande s'il n'y a pas une date butoir concernant les subsides de l'État que la commune pourrait toucher. Il sait que c'est critique et qu'il y a une très grosse somme à la clé.

M. S. Balzarini explique que la Municipalité a discuté avec le Canton en ce qui concerne la sécurité des piétons et des vélos. Mais il n'y a pas encore de vue d'ensemble au niveau des coûts de la RC 1.

M. G. Delacrétaz répond que le délai est connu. Pour la voie verte, le délai est fin 2025 et pour la RC1, le délai est fin 2026. La Municipalité travaille de telle sorte à être en conformité avec ces délais en sachant que, pour que le projet puisse toucher les subsides, il faut au moins commencer. Il faut juste commencer les travaux avant fin 2026. Les Morgiens ont clairement décidé de reporter le tronçon morgien au PALM suivant pour éviter à la date couperet. Les tronçons touchant les 2 communes à l'est et à l'ouest sont en travail afin d'obtenir ces subsides.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

4. Sécurité publique Espaces verts et Voirie

Commissaires : M. Pierre Ihmlé et V. Perret

La Présidente ouvre la discussion.

Mme M. Ben Hassena demande s'il y a un système de surveillance, concernant la Plage zéro déchet, un suivi des quantités de déchets afin d'avoir un peu de recul sur quelques années.

M. P. Ihmlé répond que les quantités sont estimées. Les déchets font partie maintenant des déchets de la Commune en général. Le nombre de containers est mesuré et pesé. Les déchets représentent 600 tonnes pour la Commune, ce qui représente 1% des déchets totaux de la Commune.

M. A. Garraux ajoute que lorsque nous avons ces containers moches gris et énormes, il y a quelques années, un prestataire venait les prendre et les peser. Nous avons donc le tonnage effectif. Maintenant, ce n'est plus possible, vu qu'il n'y a plus le prestataire, ni les gros containers. Donc les déchets sont ramassés par la voirie dans des sacs orange visibles dans toute la Commune.

Il n'y a pas de pesée à la voirie, mais bien une estimation du volume puisqu'il y a un prestataire qui vient chercher les déchets communaux, qui doivent être inscrits sur une plateforme cantonale. Certaines communes ne font pas tout à fait juste en ne pesant pas leurs déchets. Le seul endroit où une mesure concrète visant à limiter les déchets a été prise est la Plage. Donc la Municipalité attribue cette baisse à la Plage zéro déchets puisqu'ailleurs, cela représente toujours les mêmes poids.

Mme K. Becker demande si une réflexion va être faite sur les places de parking pour les vélos afin que ces derniers soient à l'abri.

M. M. Zenger répond que pour le site scolaire, le projet de couvert a bien avancé. Il faudra aussi le faire à d'autres endroits de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

5. Développement durable, transports publics, exploitation des bâtiments et des domaines communaux, informatique

Commissaires : M. G. Versini Petty et M. S. Balzarini

La Présidente ouvre la discussion sur la section 5

M. P.-Ph Hermann est stupéfait du montant imputé aux sociétés locales, montant qui correspond à leur coût pour la Commune. S'il y a des chiffres qui sont assez

évidents, électricité, nettoyage, c'est le montant énorme de location des salles pour environ Fr. 244'000.- qui est imputé en estimant un prix de Fr. 25.- de l'heure. D'où vient ce chiffre et comment il a été calculé ? Est-ce que le même calcul est fait pour les bâtiments scolaires utilisés par les écoles ? Il est clair qu'en voyant ce montant, certaines personnes pourraient demander des locations aux sociétés locales, à la société de gymnastique, par exemple, tout en sachant que le budget de la société de gym finit en général déficitaire. Cette société donne beaucoup à la jeunesse et aux habitants du village. Il faut aussi savoir ce que coûtent les sociétés locales, mais il faut savoir aussi ce qu'elles apportent à la population. Il demande de ne pas utiliser ce chiffre contre les sociétés locales.

Mme G. Versini Petty explique que les Fr. 25.- sont à mettre en parallèle avec la pratique dans d'autres communes, comme par exemple le prix que loue sa salle le FC Lonay. Il s'agit donc de comparer, si une location était demandée ou pas. Mais il ne s'agit pas de diminuer l'importance des sociétés locales. C'est juste pour avoir une certaine visibilité. Et le travail de la commission de gestion est d'avoir l'information sur où va l'argent.

M. M. Zenger explique qu'à aucun moment la Municipalité ne s'est dit qu'elle allait facturer la location des salles aux sociétés locales qui, aujourd'hui, ne paient pas ces locations. Ce ne serait pas réaliste, voire même contre-productif. Le montant correspond aux nombres d'heures multiplié par le tarif du FC Lonay. Il trouve malheureux l'impression que cela donne.

M. P.-Ph Hermann remercie pour les explications mais demande d'où vient ce chiffre de Fr. 25.- de l'heure.

M. M. Zenger répond qu'il s'agit du tarif historique qui était là avant qu'il ne soit à la Municipalité. Ce montant était utilisé pour facturer les locations externes qui ont besoin d'une salle. L'important pour la Municipalité est de soutenir les sociétés locales sans facturation aucune.

Mme A. Garraux dit que l'on pratique la politique de : on a toujours fait comme ça, il ne faut pas changer. On sait que les loyers ont tous augmentés, le taux d'intérêt monte aussi.

M. M. Zenger ne sait pas exactement de quand le montant de Fr. 25.- date. Il est d'accord sur le fait que ce n'est pas parce qu'une chose a été faite dans le passé que l'on doit forcément continuer ainsi. Maintenant il est conscient que de la réalité des sociétés présentes à Préverenges pour lesquelles la Municipalité n'a pas envie de demander une location. Pour celles qui viennent de l'extérieur, il ne trouve pas la pratique très conviviale non plus.

M. J. Scherer aimerait revenir sur le vœu 9, en 2021 qui parle du Fonds de durabilité financé par une taxe au KW heure, de 0,7ct/KWh. Il semble qu'il n'est pas le seul à souhaiter qu'elle soit introduite. Dans le rapport, il est parlé du Label, ce qui représente un bon début. Ce Fonds représenterait une mesure avec un véritable impact, des objectifs concrets, peut-être pas limités aux seuls vélos électriques. Il en remercie la commission de gestion.

M. M. Zenger répond que notre Syndic, qui est Municipal des finances et de la durabilité travaille sur une proposition de projet pour qu'il y ait un règlement pour attribuer cette somme.

Mme V. Eggenberger demande, à propos du chauffage à distance, avec quelles communes travaille Préverenges et quel serait le délai.

M. M. Zenger répond qu'il est difficile d'avoir un délai concret dans ce type de projet. La Municipalité travaille avec les autres Communes. Il y a encore des détails qui ne sont pas publics. L'endroit où passeront les conduites n'est pas encore connu. Ils ont régulièrement des séances avec les collègues de l'urbanisme, ainsi qu'avec des associations comme Région Morges afin de coordonner ce projet.

M. G. Delacretaz ajoute qu'ils travaillent avec des Communes, Morges, St-Sulpice, Lonay et Denges et aussi avec Lazur qui représente des gens de Lausanne et de Zürich. Ce sont des gens qui ont fait la patinoire de Malley. Il y a une volonté que ces réseaux se construisent ensemble. Ils sont dans une situation de ballottage. Des projets seront faits, mais vouloir emporter tout le monde, c'est ralentir le projet. Dans l'année qui vient, il y aura des avancées. Il ajoute que nous avons déjà reçu des courriers de Romande Energie. L'autre aspect sera de déterminer les zones où le chauffage à distance pourra être installé. C'est de l'avenir.

Mme A. Garraux demande si les 15% d'aide au travail externe concernent le contrat que l'on a fait avec la cité de l'énergie.

M. M. Zenger répond qu'il s'agit de deux choses différentes. La labellisation, c'est le suivi que l'on met en place pour les mesures pour lesquelles on s'est engagé. Et la prévision des nouvelles mesures qui permettront de garder cette labellisation et pour mettre en place certains projets qui n'étaient pas en place précédemment, il y a un accompagnement qui a commencé fin 2023.

M. P. Vallon revient sur un document reçu en 2021. Il s'agit d'une communication donnée par la Municipalité au Conseil communal concernant la clôture du préavis 8/14-demande d'un crédit de construction de 3 millions 620 milles pour le futur local de la Voirie. Il découvre que les travaux se sont poursuivis jusqu'en 2021. Il lit un passage disant que la Municipalité a décidé d'installer des panneaux solaires en sus du préavis. Donc les travaux s'étant déroulés jusqu'en 2021, le délai légal de prescription sera en 2026, donc il ne voudrait pas que la Municipalité soit découragée dans ses démarches de garantie, suite à l'intervention de M. C. Pannett.

M. M. Zenger explique que la Municipalité a mandaté une entreprise qui fait un audit de tout ce qu'il s'est passé, notamment pour la toiture de ce bâtiment. La Municipalité aura donc les arguments nécessaires pour aller devant un Tribunal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Vœux : La Présidente passe alors à la lecture des réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion et ouvre la discussion après chaque vœu.

➤ **Vœu n° 1**

L'échéance de l'envoi du pré-rapport de gestion de la Municipalité, fixé à fin mars de chaque année, doit être respectée afin de permettre à la Commission de gestion de remplir son mandat, quelles que soient les circonstances.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et regrette la remise tardive du pré-rapport cette année.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 2**

La Commission de gestion demande que la Municipalité et l'Administration mettent sur pied un registre électronique de toutes les procédures, permettant une suppléance facilitée en cas d'absence de la personne responsable.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 3**

Afin de traiter la problématique des heures supplémentaires, la Commission de gestion demande à la Municipalité de faire figurer par écrit, parmi les objectifs des chefs de service, l'obligation de gérer activement et de réduire au maximum les heures supplémentaires de leur service.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que cette directive soit formulée par écrit aux Chefs de Service.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

➤ **Vœu n° 4**

La Commission de gestion invite la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles pour résoudre les problèmes récurrents liés à l'étanchéité du toit de la voirie aussi rapidement que possible, mais avant le délai de prescription de 10 ans, en recourant à la voie légale si nécessaire.

Réponse de la Municipalité

La municipalité accepte ce vœu. Dans ce cadre, un mandat a été confié à une entreprise externe qui devra évaluer la bienfacture des travaux effectués, le cas échéant la Municipalité se retournera contre le constructeur ou le maître d'état responsable.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

> Vœu n° 5

Dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration de l'image directrice du site scolaire, la Municipalité propose d'implanter le futur bâtiment des UAPE au-dessus du futur parking souterrain. La Commission de gestion souhaite la mise en place d'une coordination renforcée entre les parties prenantes et les architectes de ces 2 projets.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Ce travail est en cours.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vœu n° 6

La Commission de gestion réitère son vœu que la Municipalité finalise le règlement (ou directive) des parkings sur le domaine communal afin d'unifier et de simplifier la gestion du parcage dans son ensemble (lieux, autorisations, horaires, taxes, etc.)

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Ce travail est en cours.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

> Vœu n° 7

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité inclue dans sa réflexion globale sur sa politique de subventionnement aux Sociétés locales, une requalification de ce qu'est une société locale.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vœu n° 8

Afin de faciliter les échanges « horizontaux » entre services et « verticaux » avec la Municipalité, la Commission de gestion demande à la Municipalité de mettre en place des processus de communication et de prise de décision adéquats pour la bonne marche de l'administration.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre alors la discussion sur l'ensemble du rapport de gestion.

Mme A. Pictet Vallon dit que si on lit les différents vœux des commissions de gestion qui ont été repris au début du rapport, il y a des répétitions entre autres concernant les SCI et les ressources humaines. On espère vraiment que le nouvel encadrement pourra répondre à la série de vœux.

M. S. Bergier remercie la commission pour ce rapport. On parle beaucoup d'heures supplémentaires comme si c'était quelque chose qui est là et qui dérange. Il rappelle

que ces heures supplémentaires représentent des gens qui ont certainement travaillé de manière rude. Peut-être que certains ne sont pas les plus performants qui existent. Il se pose la question si ce regard sur les heures supplémentaires est le bon car on parle d'heures supplémentaires à éliminer, à réduire, à maîtriser et il n'est pas sûr que ce soit la seule solution. Il demande si on a les ressources pour faire ce qu'on a fait et si ce n'est pas le cas, quelle est la corrélation entre les services offerts par la Commune, les ressources que nous avons et ces heures supplémentaires. Il inclurait dans cette question, non seulement le personnel communal, mais aussi les Municipaux qui représentent 1,5 plein temps, ce qui est peu à son avis au vu des énormes chantiers qui vont arriver.

Mme K. Storm Devolz remercie pour cette intervention. C'est vrai que derrière tout cela il y a des gens qui travaillent beaucoup et c'est le travail à faire de la Municipalité. Les statistiques montrent qu'il y a un cumul, mais on ne sait pas à quoi correspond ce cumul. C'est exactement cette information qu'ils cherchent service par service. Tous les cahiers des charges sont revus. Il y a encore certains postes qui n'ont pas de cahier des charges. Qui fait quoi ? Combien de temps faut-il pour exécuter chaque tâche ? Ces éléments permettent déjà de se demander si on a le bon nombre de personnes qui travaillent. Pour la Sécurité municipale par exemple, il ne faut pas oublier qu'à ce poste, les gens travaillent 7 jours sur 7 en été, 6 jours sur 7 en hiver. Ils travaillent également durant les week-ends, ils font 5 jours de suite. Ils travaillent sur 10 communes. Ils sont à flux tendu Chaque année, il y aura des heures supplémentaires. Il y a les vacances, les congés, les maladies. Peut-être même qu'il manque des personnes car tout le monde doit pouvoir prendre ses vacances. Toute la réflexion est en train d'être menée. Il faut faire attention de ne pas exploiter le personnel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote sur l'approbation de la gestion 2023.

A l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

après avoir pris connaissance :

- **du rapport sur la gestion de la Municipalité de l'année 2023,**
- **du rapport de la Commission de gestion,**

DECIDE

d'approuver la gestion 2023 de la Municipalité.

La Présidente remercie les membres de la Commission de gestion pour leur excellent travail.

Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2023

Comme précédemment, la présentation et la discussion se fait section par section.

M. A. Chappuis, président et rapporteur de la Commission des Finances, présente en premier lieu des considérations générales. Puis il résume son rapport section par section.

Section 1

La Présidente ouvre la discussion

M. P. Vallon a une question concernant le personnel de l'administration. Il trouve qu'avec les heures supplémentaires payées, il n'y a pas de grande différence entre le chiffre budgété et le chiffre dépensé au niveau des comptes. Il demande encore

si le remboursement d'heures supplémentaires est soumis à des cotisations sociales.

M. A. Chappuis répond que la répartition des paiements des heures supplémentaires est faite par service. Donc dans l'administration générale, il y a moins d'heures que dans d'autres services. Il en reparlera tout à l'heure au sein de la Police où là il y a une grande différence. Les heures supplémentaires payées sont soumises aux charges sociales.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 2

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 3

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 4

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 5

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 6

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 7

La Présidente ouvre la discussion.

Mme M. Ben Hassena a lu dans la presse que 14 Communes sont parties du réseau Ajema, donc elle se pose la question au niveau du coût : est-ce qu'il y a un équilibre entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit, notamment lorsque l'on sait qu'il y aurait un problème de gestion administrative. Nous sommes en 2024, et des factures de 2022 sont encore envoyées. Est-ce qu'il y a un profit financier pour la Commune ? Si nous voulions sortir de ce réseau et que la Municipalité assume les coûts, ne serait-ce pas le moment d'étudier la chose ? Elle ajoute que pas beaucoup d'enfants se rendent sur les autres Communes.

M. A. Chappuis répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas 14 Communes qui partiraient de l'Ajema. Il a eu connaissance de la Ville de Morges. Ensuite lorsqu'il est dit que peu d'enfants vont ailleurs qu'à Préverenges, il n'a vu nulle part des chiffres qui affirment ce genre de choses. Avant de poser une question, il s'agit de bien déposer tous les éléments chiffrés pour être sûr de savoir de quoi on parle.

M. H. Nusbaumer ajoute qu'il y a certaines communes qui réfléchissent à quitter l'Ajema sans pour autant avoir pris une décision. Il y a une commune qui se trouve à l'ouest du district. Mais, à nouveau, rien n'est sûr. En ce qui concerne les structures, il y a 3 structures d'accueil affiliées au réseau Ajema dans notre commune mais les enfants de Préverenges en fréquentent 18. Il y a une partie des enfants qui fréquentent des structures qui sont au-delà des frontières communales. Des études sont en cours.

Mme M. Ben Hassena insiste sur le fait qu'elle a lu dans la presse que la Commune d'Aubonne allait quitter cette structure.

M. A. Chappuis dit que les Communes réfléchissent, Préverenges aussi. Maintenant entre réfléchir et passer à l'acte, il y a une différence. Avant de prendre une décision, on ne voit que l'aspect coût, mais il ne faut pas oublier que ce réseau paie des subsides. Dans la création de notre nouvelle crèche garderie au Rionzi, ils allongent quelques francs d'une manière assez importante. Sans être dans le réseau, nous n'aurions pas cet argent.

Mme A. Pictet Vallon demande si toutes ces bonnes surprises financières ne concernent que Préverenges ou est-ce une période Post-Covid qui a fait que la situation des gens s'est améliorée. M. A. Chappuis répond que rien n'est vraiment simple. Dans le domaine de l'emploi, le chômage est très bas donc les aides sociales liées à l'assurance chômage sont plutôt en baisse. Pour l'assurance maladie, il a été surpris de voir que les demandes de subvention sont aussi en baisse, alors que l'on entend partout que les gens se plaignent de l'augmentation annuelle. Le problème de péréquation est aussi une répartition au prorata de la capacité des contributions fiscales des communes. Donc dans certaines communes, les bonnes surprises sont moins grandes. Préverenges est dans la moyenne de la capacité contributive vaudoise par rapport à des communes de l'extrême ouest vaudois ou comme Renens qui sont dans des situations plus délicates. Il s'agit d'un ensemble d'éléments qui fait que on se retrouve avec des remboursements. Il faut aussi remercier la Municipalité pour son budget qu'elle a bien respecté. Le déficit est très petit par rapport à celui prévu. Il s'agit d'une bonne gestion et de bonnes surprises. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

Après avoir pris connaissance :

- des comptes communaux 2023,
- du rapport de la Commission des finances,

DECIDE

1. d'approuver les comptes 2023 tels que présentés par la Municipalité
2. de porter au bilan le déficit de l'exercice de Fr. 248'872.41

La Présidente remercie chaleureusement la Commission des Finances pour son travail intensif tout au long de l'année.

4/24 Demande d'un crédit d'étude de Fr. 2'563'000.- en vue de la construction de deux bâtiments d'accueil parascolaire sur le site « les Voiles du Léman » et ses aménagements paysagers.

Mme M.-P. Borgnana résume le rapport de la Commission des finances.

M. J. Scherer résume le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion

M. V. Perret trouve que le projet est très réussi et bien implanté. Toutefois, il attire l'attention de la Municipalité sur le fait que ce bâtiment est intégralement vitré. Ces bâtiments très à la mode pourraient créer un souci thermique. Cela pourrait créer un effet aquarium comme dans le bâtiment Tribord qui a posé beaucoup de soucis. Il souhaite que la Municipalité soit attentive à ce fait afin de ne pas commettre les mêmes erreurs. Dans le bâtiment Tribord, il y fait très chaud. Il faut prévoir des stores, par exemple pour avoir une situation viable.

Mme C. Castellani quant à elle, s'étonne que tout soit vitré au nord. Elle trouve étonnant et on lui a répondu, lors de la présentation de ce bâtiment, que les ingénieurs avaient tenu compte des changements climatiques et pour cette raison les bâtiments étaient vitrés même au nord.

M. V. Perret lit dans le rapport, qu'en fait, une partie de ce bâtiment devrait se construire sur le projet du Parking. Il aimerait une réponse de la Municipalité quant à la construction du parking. Cela fait longtemps que l'on attend le démarrage de ce chantier.

M. H. Nusbaumer répond que la Municipalité est en coordination avec le projet d'UAPE et le parking. Les architectes travaillent ensemble, ainsi qu'avec un notaire pour voir s'il y a des adaptations structurelles du parking qui impliquent beaucoup

de choses, vu que l'UAPE sera en dessus d'un parking et que ce sont deux maîtres d'ouvrage différents. Mais il y a des liens comme les escaliers, les cages d'ascenseur, par exemple. Il faut régler la problématique d'une DDP sur une DDP. Néanmoins le projet de parking et le centre médicalisé sont des projets privés. La seule chose qui peut être dite aujourd'hui est qu'il y a une coordination entre architectes et entre ingénieurs, mais ce n'est pas du ressort de la Municipalité de dire quand va être construit le parking. La Municipalité talonne J3C afin de savoir où ils en sont. J3Ca promis des réponses avant l'été.

M. G. Delacrétaz ajoute qu'à ce jour il n'y a aucune raison de penser que le parking ne va pas se faire. Ils sont dans l'attente de la finalisation de leur modèle financier. Il est en contact avec Monsieur Castelli et il n'a pas d'indicateur comme quoi le projet ne se fera pas. Mais la Municipalité n'a pas encore de calendrier.

M. P. Vallon dit que la question se pose par rapport à ce DDP pour lequel J3C laissera Fr. 12'000.- par année pendant 100 ans. Est-ce qu'il est prévu que la Commune verse quelque chose à M. Castelli pour le DDP que la Commune aura pu réaliser sur leur DDP ? Est-ce qu'il y aura une réduction des Fr. 12'000.- ?

M. H. Nusbaumer répond que l'acte notarié signé avec le groupe J3C ne prévoit pas de dédommagement ou une baisse du loyer du DDP primaire.

Mme K. Becker salue la commission d'avoir fait appel à des spécialistes pour les aspects durables. Elle trouve qu'il faudrait apporter une attention particulière à l'aspect plus vert et plus adapté à l'écologie.

M. J. Scherer dit que la commission s'est penchée sur cet aspect « vert » et il y a des explications dans le préavis qui a été déposé par la Municipalité. La démarche participative et la durabilité sont là. Cela va bien au-delà de ce qu'il a présenté. Le concept paysager est inclus dans le préavis.

M. C. Pannett dit que souvent il y a des problèmes de propriétaires différents sur un DDP. Actuellement, on a un permis de construire pour un garage souterrain qui va changer. Donc est-ce qu'il va y avoir modification du permis de construire ou est-ce que l'association va intégrer le garage souterrain dans un DDP qui n'est pas le leur ? Légalement, il ne sait pas exactement dans quelle situation on se trouve. Il aimerait une réponse.

M. H. Nusbaumer explique qu'il ne va pas entrer ce soir dans les détails de l'acte notarié. Ces éléments préoccupent la Municipalité qui est en contact avec la notaire qui a élaboré l'acte constitutif de le DDP. Pour répondre aussi à la commission ad hoc, la Municipalité a mis sur pied les risques liés au projet, dont font partie les risques liés au parking souterrain. Dans ce cadre de registres des risques, il y a toutes les possibilités. A partir de quelles limites doit-on remettre le projet au public ? Quelles sont les conséquences par rapport au public ? Est-ce qu'il faut repasser devant le Conseil communal ? Pour le moment, la Municipalité pense arriver à faire ce bâtiment sans faire une nouvelle procédure.

M. H. Perret demande ce qu'il en sera du terrain en tartan et où il sera déplacé Où seront exilés les jeunes qui aiment cet endroit convivial ?

M. J. Scherer répond que momentanément il s'agit bien d'un crédit d'étude. Nous n'en sommes pas au stade de la construction. Toutefois la Municipalité a identifié les endroits possibles du déplacement de cette plateforme en tartan.

M. H. Nusbaumer dit qu'en effet, ce soir, il est voté un crédit d'étude qui va permettre de mener plusieurs études qui sont listées à la page 5 et 6 du préavis. Il y aura un concept d'ensemble paysager. Ils ont l'appel d'offres pour sélectionner le bureau paysager qui va accompagner la Municipalité. Dans les objectifs du bureau d'architecte paysager, le troisième objectif est de localiser le terrain en tartan pour concevoir le projet. Donc aujourd'hui, effectivement il y a des idées, mais cela fait vraiment partie du mandat de l'architecte paysager. En fonction de l'image du site à long terme, on verra dans quelle direction on va aller pour les 15 prochaines années. En fonction de ce fait, l'emplacement adéquat de la place en tartan sera défini. Sachant aussi qu'à long terme, la Municipalité a décidé de supprimer la salle polyvalente. L'architecte paysagiste doit pouvoir concevoir les terrains de sport en fonction des différentes étapes du remaniement du site scolaire. De même, dans une autre étude discutée précédemment concernant le concept de durabilité, là aussi, il faudra élaborer un cahier des charges. L'étude sur la durabilité va se pencher sur les projets énergétiques de récupération d'eau de pluie et du chauffage.

Pour accompagner cette démarche, des espaces extérieurs seront créés. Des petites classes d'enfants pourront aussi s'exprimer selon leur désir dans une démarche participative.

M. C. Pannett demande pourquoi on s'arrête après les appels d'offre et non pas à la fin du permis de construire, qui normalement est la bonne manière de faire. S'il regarde les descriptifs des travaux, on a, dans le crédit d'étude, l'établissement des soumissions qui est inclus dans les prestations.

M. H. Nusbaumer répond que cette étude va permettre de demander des devis qui comportent des chiffres exacts afin de savoir exactement ce qui sera réalisé ensuite.

M. C. Pannett ajoute que la somme est vraiment conséquente, on parle de plus de Fr. 600'000.- d'investissement. Les normes précisent qu'en fin de demande de permis de construire, on est à plus ou moins 10%, alors qu'à la fin des appels d'offre, on est à 5%. La question est de savoir, est-ce que le jeu en vaut la chandelle.

M. G. Delacrétaiz répond que cette manière de faire a été choisie. Il pense qu'il faut aller selon le préavis déposé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers, 1 avis contraire et pas d'abstention,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 4/24 du 4 mars 2024,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 2'653'000.- en vue de la construction de deux bâtiments parascolaires sur le site « les Voiles du Léman » et ses aménagements paysagers

DIT

2. Que ce montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

PREND ACTE

3. Que, conformément aux nouvelles durées d'amortissement obligatoires dès le 01.01.2024, le montant de ce crédit d'étude de Fr. 2'563'000.- sera amorti en même temps et sur les mêmes durées que le crédit d'investissement, soit pour une période de 30 ans, donc de 85'433.33 par an, dès l'année qui suivra le début d'utilisation de l'investissement.

5/24 Modification des statuts du SIS Morget

M. G. Ravot lit le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers, 1 avis contraire et 1 abstention,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 5/24 du 3 avril 2024,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à Fr. 15'000.000.- ainsi que le remboursement de ceux-ci.

2. de supprimer l'article 16, alinéa j et décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

6/24 Création et adhésion à l'association « Les Petites Voiles »

Mme A. Pictet Vallon résume le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion

M. J. Scherer revient sur ce qui a été dit sur le comité et revient sur l'art. 18 des statuts, chapitre 5, page 6 qui dit que : le quorum est atteint lorsqu'au moins la moitié de ses membres sont présents.

Mme A. Pictet Vallon dit qu'ils en ont parlé en commission et explique qu'il y a le Président dont la voix est prépondérante s'ils ne sont pas d'accord.

M. J. Scherer demande alors s'il ne serait pas mieux de mettre plus de personnes, car dans le cas actuel la moitié pourrait n'être qu'une personne.

Mme A. Pictet Vallon explique que cela a été corrigé. Cela a été discuté, mais la commission n'était pas obligée d'en faire mention dans le rapport.

M. H. Nusbaumer dit qu'effectivement, les statuts relèvent de l'association. Le conseil communal ne se prononce que sur l'adhésion à cette association. Pour répondre à M. J. Scherer, il est prévu, à très court terme d'avoir un règlement.

Mme M. Ben Hassena dit qu'après vérifications faites, c'est le 21 mai 2024 que 11 communes, plus Morges, qui ont eu l'accord pour partir de l'Ajema. C'est le communiqué de l'ARASMAC.

Mme A. Pictet Vallon explique que c'est la même chose pour entrer dans une association, que pour en sortir. Morges n'a pas encore passé devant son Conseil communal pour sortir de cette association. Ils n'ont donc pas le droit de sortir sans l'approbation de tout le Conseil communal. Donc, on ne peut pas dire qu'ils sont partis tant que ce n'est approuvé. Plusieurs communes en parlent, mais doivent avoir l'accord de leur Conseil.

M. M. H. Duvoisin aimerait savoir comment les personnes qui travaillent actuellement par exemple aux Guiffettes vont être impactées par ces changements ? Comment vont-elles participer à ce nouveau système ?

Mme A. Pictet Vallon répond que dans la mesure il va y avoir une adhésion à l'association, les contrats seront repris par l'association. Ils sortiront de leur poste pour être ré employés par cette nouvelle association.

Mme M. Ben Hassena demande si dans ce cas le nouveau contrat des employés qui vont changer, auront les mêmes conditions de travail.

Mme A. Pictet Vallon dit que justement les contrats actuels des Guiffettes par exemple, seront repris au fur et à mesure pour des gens qui travaillent plus ou peu. Certaines personnes sortiront de leur contrat privé pour être re employé par cette association. Le contrat communal actuel n'est pas très adapté Les conditions de travail seront certainement les mêmes.

M. H. Nusbaumer explique qu'il s'agit d'un transfert de contrat. Il n'y aura aucun licenciement, ni engagement. Il y aura un passage des contrats actuels dans « Les Petites Voiles » Les conditions sociales et salariales qui sont offertes aujourd'hui doivent être équivalentes ou meilleures. La Municipalité savait que cette association adhérerait à la nouvelle convention de travail de la Fédération Suisse des éducateurs qui offre des conditions sociales supérieures. Néanmoins la commune doit respecter les délais légaux de résiliation qui sont de 2 ou 3 mois. Pour cette raison, les nouveaux contrats de travail doivent être établis en septembre pour rentrer en force en 2025.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 6/24 du 29 avril 2024,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à prendre part à l'assemblée constitutive de l'association « Les Petites Voiles » et à adopter le projet des Statuts qui lui sera soumis
2. d'autoriser la Commune de Préverenges à adhérer à cette association

6. Elections statutaires :

a) Election du (de la) Président (e) du Conseil communal :

La Présidente explique que selon notre règlement, elle ne peut siéger que 2 ans. Elle arrive donc au bout de son mandat et comme elle ne se présente à aucun poste, elle va gérer ces élections.

Elle propose donc au poste de Président du Conseil, notre Vice-Président actuel, M. V. Roberto. M. Roberto accepte ce mandat.
Aucun autre candidat n'est présenté.
Nous passons au vote.

Est élu tacitement, M. Vincenzino Roberto

b) Election du (de la) premier(e) Vice-Président(-e) du Conseil communal :

Mme S. Lambelet-Blanc propose M. S. Boschetti, actuellement deuxième Vice-Président, qui accepte. Aucun autre candidat n'est présenté et M. S. Boschetti accepte ce mandat
Nous passons au vote.

Est élu tacitement, M. Steen Boschetti

c) Election du (de la) deuxième Vice-président(-e) du Conseil communal :

La Présidente dit qu'elle a reçu la candidature de Mme G. Versini Petty.
Mme G. Versini Petty accepte ce mandat et aucun autre candidat n'est présenté.

Est élue tacitement, Mme Gwenn Versini Petty

d) Élection des scrutateurs (-trices) :

La Présidente signale que les scrutateurs actuels acceptent d'assumer un mandat supplémentaire.

Aucune autre candidature n'est proposée. L'Assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement : Mme Christiane Panchaud et M. Raphaël Cresta

e) Élection des scrutateurs (-trices) -suppléants (-es) :

La Présidente signale que les scrutatrices suppléantes actuelles acceptent d'assumer un mandat supplémentaire.

Aucune autre candidature n'est proposée, l'Assemblée passe au vote.

Sont élues tacitement : Mmes Letizia Marrazzi et Marie-Claude Matamby

f) Élection de la commission des finances :

La Présidente informe le Conseil communal que seuls 4 membres de la commission se représentent La candidature de M. J. Chomette est proposée et M. J. Chomette accepte ce mandat

Aucune autre candidature n'étant proposée, l'Assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement :	Mmes	Marie-Pierre	Borgnana
		Béatrice	Moser
	MM.	Antoine	Chappuis
		Jacques	Chomette
		Jan	Troeltsch

g) Élection de la commission de gestion :

La Présidente rappelle que la Commission de gestion comprend 5 membres, élus pour un an et rééligibles une fois dans la même législature.

Seul, M. P. Ihmle peut rester. Nous avons reçu 3 candidatures. Il s'agit de Mme C. Monneron, MM A. Kernén et H. Perret.

M. P. Vallon propose la candidature de M. Meghari qui accepte ce mandat.

Aucune autre candidature n'étant proposée, l'Assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement :	Mme	Cindy	Monneron
	MM.	Pierre	Ihmle
		Antoine	Kernén
		Mohamed	Meghari
		Horace	Perret

h) Élection de la commission d'urbanisme :

4 candidats sortants se représentent et nous avons reçu la candidature de Mme A. Garraux, Aucune autre candidature n'étant proposée, l'Assemblée passe au vote.

Sont élus tacitement	Mmes	Verena	Eggenberger
		Aline	Garraux
		Grazia	Paolino
	MM	Jonatan	Querol
		Jean-Michel	Toinet

La Présidente signale que nous devons nommer 2 commissions municipales durant l'été. Une concernant la PRM et ses statuts et l'autre concernant la taxe de séjour pour l'ARCAM.

M. A Garraux dit qu'en ce qui concerne la PRM, le rapport devra être prêt le 15 septembre et non pas le 15 août.

7. Communications de la Présidente :

C'est avec une certaine émotion que la Présidente prend la parole pour la dernière fois. Elle signale quelques séances épiques. Il lui est difficile d'oublier sa première séance avec l'arrêté d'imposition ou le résultat était l'égalité et où par chance pour elle le règlement était là pour trancher le vote et plus récemment notre longue, très longue séance du 8 février 2024, avec un rapport et 15 amendements et sous amendements. Elle remercie chaleureusement ses collègues de Bureau pour le soutien de travail accompli. Il est vrai que les discussions après l'ordre du jour vont lui manquer, tout comme l'ambiance des journées des votations. Elle remercie la secrétaire pour son engagement, sa disponibilité. Elle remercie aussi le Conseil pour la confiance accordée durant ces 2 dernières années. Elle souhaite la bienvenue à Mme G. Versini Petty qui va rejoindre une bonne équipe. Elle félicite aussi M. V. Roberto pour son élection. Elle souhaite bon été à tout le monde.

Les prochaines votations auront lieu les 22 septembre et le 24 novembre 2024

Prochains Conseils communaux 2024

19	septembre	2024 à 20h00	arrêté d'imposition
10	octobre	2024 à 20h00	budget 2025
5	décembre	2024 à 20h00	
12	décembre	2024 à 19h00	repas de Noël

8. Communications de la Municipalité

Dicastère : Administration communale – Finances – Écoles – Social et Cultes
M. Guy Delacrétaz

Entrée en fonction de notre nouveau Secrétaire municipal, M. Antoine Monnier

Faisant suite au départ de M. Marc-André Burdet pour une commune plus proche de son domicile neuchâtelois, M. Antoine Monnier, a été nommé pour reprendre le poste de Secrétaire municipal. Il entrera officiellement en fonction le 1^{er} août 2024. Je souhaite au nom de la Municipalité une cordiale bienvenue à M. Monnier et me réjouis de l'accueillir très prochainement au sein de l'Administration communale de Préverenges. Vous aurez l'occasion d'apercevoir M. Monnier dans nos murs avant cette date, puisque d'entente avec la Commune de St-Sulpice, dans laquelle il exerçait le poste d'adjoint du Secrétariat municipal, un tuilage a été mis en place pour faciliter la transition.

Je saisis l'occasion pour adresser nos sincères remerciements à M. Yvan Cheseaux, Secrétaire municipal ad intérim qui a réalisé ce dépannage de main de maître en tandem avec Mme Maude Ferrari Secrétaire municipale adjointe. M. Cheseaux reprendra sa liberté fin juillet et plus précisément le 29 juillet.

Passage au formalisme MCH2, Modèle Comptable Harmonisé 2

La Comptabilité communale transitionnera au Modèle Comptable Harmonisé dès le budget 2025. Si la commune fait très bonne figure en faisant partie de la 1^{ère} vague des communes vaudoises passant en MCH2, le passage de toutes les entités du Canton n'étant achevé qu'en 2027, il n'est pas inutile de mentionner que le canton de Vaud est beau dernier parmi l'ensemble des cantons suisses.

Une présentation de ce nouveau modèle est prévue cet automne soit à l'occasion du Conseil communal de septembre ou par l'organisation d'une séance ad-hoc.

Dicastère : Durabilité – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique

M. Manuel Zenger

Pas de communication.

Dicastère : Ressources humaines – AdminNextGen – Économie – Culture et Jeunesse

Mme Karine Storm-Devolz

Culture et Evénements

En ce qui concerne les événements organisés par la commune :

- **Univers 1028 a fêté ses 20 ans** le 8 juin – La fête a commencé avec un rallye le matin, puis des animations et stands de restauration à la salle polyvalente et sur les terrains extérieurs l'après-midi suivi d'une silent party le soir. Environ 150 personnes sont venues. La fête fut belle et réussie et le soleil était présent aussi durant toute la journée.
- Deuxièmement, faisant suite à la popularité de la **Buvette éphémère** « Le 28 » l'an dernier sur la place de l'Etoile, et dans notre désir de dynamiser cet espace au centre du village, nous avons fait un appel à projet en début d'année pour la tenue de cette buvette en attendant le démarrage de la rénovation de l'Etoile. C'est le projet **Tremplin** de M. Mottier et Mme Dikotter qui a remporté le concours avec une offre culturelle et conviviale pour tous.
- Cette année nous avons à nouveau organisé les **Apéro'Prév**: le premier s'est tenu au Théâtre de Pierre le 7 juin, et les 2 prochains se tiendront le 21 juin (donc demain soir) au Tremplin et le 30 août sur la Place des Fêtes – à partir de 18h30 - Venez nombreux.
- D'autre part, comme vous le savez peut-être, **Préverenges fêtera ses 800 ans** en 2026. La Municipalité souhaite organiser, avec ses habitants, une année commémorative exceptionnelle. Nous avons déjà fait une présentation aux sociétés locales en avril dernier et mardi prochain nous avons invité nos citoyens à une séance de présentation du projet, ainsi que de l'identité graphique de ce 800^{ème} anniversaire.

Je vous encourage vivement à venir si vous voulez en savoir plus, si vous avez des idées à partager ou si vous souhaitez participer à ce projet. La présentation aura lieu le mardi 25 juin à la Maison de Commune à 19h00.

- Et puis, nous aurons bien sûr notre **Fête Nationale du 1er Août**, organisée comme chaque année par la Commune. La nouveauté cette année est une cantine plus grande que les années précédentes, pour nous abriter en cas de mauvais temps.
- Et enfin pour éliminer les calories, la Commune a organisé et offert à nouveau cette année les activités sportives avec **Prév'Bouge**, 2 fois par semaine les lundis soir et les mercredis matin jusqu'au 19 juin (donc hier). Et si vous n'avez pas encore eu le temps d'y aller, nos coachs seront de retour après les vacances scolaires le 26 août jusqu'au 2 octobre.

Ensuite, nous avons plusieurs événements organisés par des associations ou sociétés locales, pour lesquels nos services sont également sollicités :

- **Le triathlon** s'est déroulé samedi dernier avec plus de 700 personnes inscrites. Nous avons eu de la chance avec le temps et l'événement a été un succès pour Préverenges encore une fois cette année.
- Le **festival Yadlo** se tiendra le week-end du 6 au 8 juillet sur la place des Fêtes comme chaque année.

Et pour terminer

- **Préverenges Bouquine** – nous sommes à la recherche de bénévoles pour s'occuper des cabines à livres ; vous allez recevoir un flyer à ce sujet d'ici la fin du mois.

Dicastère : Urbanisme – Constructions – Mobilité – Accueil de jour

M. Hervé Nusbaumer

Pas de communication.

Dicastère : Sécurité publique – Espaces verts et voirie – Protection civile – Sports

M. Alain Garraux

Modification des statuts de la PRM

Le projet de modifications des statuts de la PRM est entré dans une nouvelle phase. En raison d'une nouvelle proposition de la représentativité politique au Conseil intercommunal, un processus de consultation auprès des Conseil communaux et généraux a été initiée. Une commission de votre Conseil va donc rapporter à la Municipalité durant l'été.

Campagne de faucardage ERM

Comme chaque printemps, la campagne annuelle de faucardage a été planifiée pour l'été pour les communes qui ont recours à ce service effectué par l'ERM. La campagne 2023 ayant été annulée en raison de problèmes techniques du bateau, nous espérons que cette année le travail puisse être fait dans de bonnes conditions.

Soirée publique sur les prairies fleuries

En date du 29 mai, la Maison de commune a accueilli une soirée publique organisée par Région Morges. Une trentaine de personnes sont venues suivre avec grand intérêt la présentation de Région Morges, puis celle d'un biologiste spécialisé dans le domaine. Nous avons pu mesurer l'importance de ce genre de séance publique sur ces thèmes qui font changer nos méthodes en faveur de la biodiversité.

9. a) Droit d'initiative

Néant

b) Communications individuelles

Mme C. Monerron remercie la Municipalité d'avoir mis en place 2 boîtes à jeux à la Plage, décorée par la Voirie. Elle avait eu l'idée d'installer ces boîtes à jeux en déposant un postulat. Elle fait appel à tout le monde pour que l'on aille mettre nos jeux dans ces boîtes à jeux.

Elle profite aussi de faire un petit résumé sur la commission consultative d'urbanisme qui dit ceci :

« La Commission consultative d'urbanisme du Conseil communal était, jusqu'à ce jour, composée des cinq membres suivants, élus annuellement par le Conseil communal :

- Grazia Paolino
- Verena Eggenberger
- Cindy Monneron, présidente
- Jonatan Querol
- Jean-Michel Toinet, rapporteur

Nos missions ont consisté à examiner les dossiers d'urbanisme présentés par la Municipalité, à réfléchir sur les grands thèmes urbanistiques de la Commune et à formuler des recommandations.

Les 10 sujets portés en Commission durant l'année écoulée ont été les suivants :

1. Plan d'affectation
2. Auberge de l'Etoile
3. Pôle scolaire
4. Chemin du Collège
5. Structure d'accueil Les Petites Voiles
6. Requalification de la RC1
7. Croix-de-Rive
8. Grand Record
9. Résidence séniors et coopérative SVL
10. Éclairage public.

Grâce à notre vision continue des projets, l'expertise de nos membres et l'implication de la Commission sur le long terme, cette dernière a pu, sous ma Présidence, aider à se positionner sur les questions liées à l'urbanisme. Toutefois, pour plus d'efficacité encore, il serait judicieux de convoquer ladite commission sur tous les préavis présentés qui ont trait à l'urbanisme.

La Commission tient à remercier chaleureusement la Municipalité, particulièrement le Municipal en charge de l'urbanisme, pour son implication, sa disponibilité, sa transparence et sa volonté d'échanges. A titre personnel, je souhaite plein succès à la nouvelle Commission élue ce soir. »

Mme C. Castellani trouve que l'on pourrait mettre une table pour notre trésorier lorsqu'il est là. Elle trouve aussi qu'il pourrait y avoir des chaises pour les commissions lorsque la présentation est longue. Elle finit par dire que sans micros, la séance a été très agréable.

Mme A. Garraux aimerait qu'il y ait toujours une photo lorsqu'une nouvelle personne est assermentée.

Elle remercie M. M. Zenger pour l'éclairage de l'église, mais seules deux faces sont éclairées sur quatre.

Elle a trouvé que sans micros, la séance avait été plus rapide. Elle demande également pourquoi les lettres de démission ne sont plus communiquées.

La Présidente explique que nous n'avons reçu des emails ne mentionnant aucune raison justificative de leurs démissions.

M. P. Luthi aimerait en savoir plus sur les nouveaux assermentés. Il dit que pour les viennent ensuite, on ne sait plus rien et souhaiterait une brève information des nouveaux membres.

La Présidente dit qu'il faudrait que ce soit l'Entente préverengeoise qui organise des soirées de présentation tout en espérant que les Conseillers viennent nombreux.

M. M. Badoux a lu avec attention le magnifique rapport de gestion, et a découvert que nous avons 30'000 m carrés de verdure à Vaulion et Premier, mentionnés à la page 53.

M. M. Zenger a pris note pour la forêt et fera une présentation.

M. V. Roberto tenait à remercier notre Présidente pour ces 3 ans passés au Bureau depuis le début de la législature. Il dit que cela a été très agréable pour lui d'avoir une femme qui trace le chemin à prendre. Il essaiera de faire aussi bien pendant 2 ans.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Secrétaire procède au **Contre-Appel**

Il est 22h40 lorsque la Présidente clôt la séance.

La Présidente La Secrétaire

 Sylviane Lambellet-Blanc Claude de Titta


Approuvé lors de la séance du 19 septembre 2024